

Appel à porteurs de projets agroécologiques

Maraîchage et arboriculture biologique

Aillières-Beauvoir - Sarthe

Vous souhaitez vous installer dans le cadre d'un projet maraîcher et arboricole en collectif (1 ou 2 personnes) à moins de 30 minutes d'Alençon ? Voici l'offre que vous attendiez !

Hugues Haeffner, habitant sur le village d'Aillières-Beauvoir (215 hab) depuis de nombreuses années, recherche un ou deux porteurs de projet en maraîchage biologique et arboriculture biologique pour monter une SCEA et mettre en production 1.5 ha de terrain actuellement en prairie permanente. Des logements sont disponibles pour les porteurs de projet et pour créer un point de vente.

Le site est idéal pour un projet associant maraîchage sur sol vivant, quelques poules pondeuses et à terme, arboriculture biologique. Nous savons d'expérience que ce type de projet est plus simple à réaliser à deux mais il pourrait commencer avec un seul porteur de projet. Un puits existe à 50 m du site et pourra être utilisé pour l'irrigation.



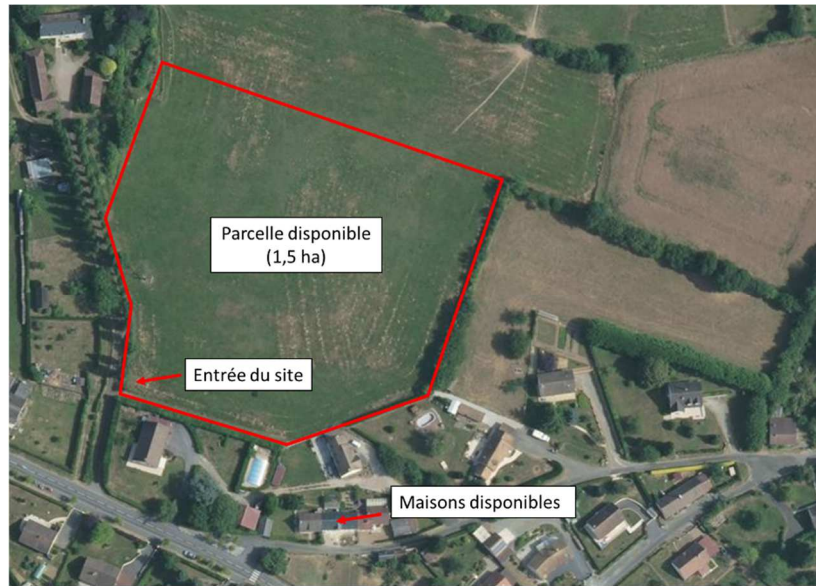
Terrain proposé : 1.5 ha actuellement en prairie, partiellement entouré de haies et dominant le Perche



Eco-Maison de village (100 m²/ 4 p) disponible à la location pour les porteurs de projet

Conditions :

- **Foncier** : terrain de 1,5 ha en pente douce (5% sur l'axe est-ouest), possibilité d'extension sur une autre parcelle de 5000 m² attenante pour de l'arboriculture. Sol limoneux-sableux-argileux LSA, légèrement acide (pH 5.9), CEC de 102 meq/mg saturée à 61%, 4% de MO mais une activité biologique faible probablement due à l'acidité. Sol caillouteux par endroit. Un chaulage sera nécessaire pour faire remonter le pH à 6.5. Afin de s'affranchir des questions de battance et cailloux, il est recommandé d'avoir recours aux pratiques du maraîchage sur sol vivant (non labour, apport de matières organiques et paillages diversifiés, mise en place de couverts végétaux).
- **Bâtiments agricoles, serres** : Seront construits selon le besoin par la SCEA. Une petite maison à 150 m de l'entrée de la parcelle pourra être utilisée comme point de vente et stockage dans un premier temps.
- **Logement** : une maison écologique à 200 m de la parcelle, entièrement rénovée et en très bon état pourra être louée à coût modéré au porteur de projet.
- **Commercialisation (étude de marché à compléter)** : vente à la ferme (8000 habitants dans un rayon de 10 km), AMAP de Roullée intéressée à 7 km, marchés de Mamers à 7km, Biocoop Alençon à 23 km.



Plan de situation (source Géoportail)

Aspects juridiques : Hugues Haeffner propose de monter une SCEA associant le(s) porteur(s) de projet dans laquelle il apportera le foncier et tout ou partie des investissements pour permettre le démarrage du projet (bâtiments, irrigation, équipement mécanisé, serres, matériel), en fonction des capacités d'investissement du porteur de projet et de l'éligibilité aux aides ou subventions spécifiques. En revanche, il ne consacrera qu'un temps limité à la ferme (10 à 20 jours par an, ayant une autre activité professionnelle à plein temps). Le porteur de projet sera associé exploitant et relèvera donc du régime des non-salariés agricoles. La rémunération des associés de la SCEA sera définie en fonction des résultats comptables et en tenant compte des objectifs de rémunération du ou des associés exploitants.

Ce sont donc bien des porteurs de projet à l'installation, si possible éligibles à la DJA qui sont recherchés et non des salariés agricoles. La vision long terme est donc souhaitée pour cette association. L'apport en foncier et en investissements fait de ce projet une opportunité particulièrement intéressante pour limiter les frais d'installation des porteurs de projet.

Les candidatures conjointes (couple ou deux personnes souhaitant s'associer) seront appréciées mais un porteur de projet seul peut aussi candidater.

Hugues Haeffner, par ailleurs ingénieur hydrogéologue et engagé sur les enjeux de climat, de biodiversité et de territoire, a suivi notre formation « créer sa microferme agroécologique avec un objectif de viabilité économique » et donc parfaitement conscient des facteurs de succès de l'installation en maraîchage diversifié sur petites surfaces.

Prérequis : Avoir une formation agricole (capacité agricole) et des expériences pratiques diverses en maraîchage ; le BPREA est un atout, de même qu'avoir entamé le parcours installation de la chambre d'agriculture. Etre familier avec la permaculture, le maraîchage sur sol vivant, l'agriculture biologique de conservation et l'agroforesterie.

Merci d'envoyer vos manifestations d'intérêt (CV, recommandations et descriptif du projet d'installation) et toute question à l'adresse suivante : bertrand@fermesdavenir.org . Des visites du site peuvent être organisées sur demande.